

ACTUALITÉS

Publication du rapport d'évaluation 2011

Le 27 février 2012, l'ECHA a publié le rapport d'évaluation 2011 détaillant les activités de l'ECHA sur l'évaluation des dossiers REACH.

Ce rapport contient notamment des recommandations à destination des déclarants en ce qui concerne la pertinence des tests particuliers, le matériel d'essai pour les substances spécifiques, l'identité de la substance et les essais de toxicité pour la reproduction.

La principale conclusion de ce rapport est la présence d'une multitude de dossiers contenant des lacunes et ne répondant pas aux exigences de REACH. **Ainsi, l'ECHA conseille aux déclarants d'être pro-actifs et de mettre à jour sans attendre leurs dossiers d'enregistrement en suivant les recommandations du rapport.**

[Plus d'informations...](#)

Publication de la première liste des substances évaluées sous REACH

Le 29 février 2012, l'ECHA a mis en ligne la première liste des substances évaluées sous REACH.

Cette liste correspond au premier projet du CoRAP (Community Rolling Action plan) visant à proposer l'évaluation de 90 substances suspectées de poser un risque pour la santé humaine et l'environnement.

Ce projet a été adopté par consensus le 9 février 2012 après un avis favorable du Comité des États Membres de l'ECHA.

Ces substances seront évaluées en 2012, 2013 et 2014.

[Plus d'informations...](#)

Maitrise du risque chimique

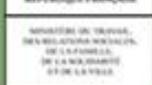
Le MEDDTL a publié une brochure relative à l'implication du règlement REACH dans la maîtrise des risques dans les entreprises.

Cette brochure est disponible [ici](#).

CLP – Classification harmonisée

5 nouvelles propositions de classification harmonisée sont en consultation :

- 3 sont en consultation jusqu'au 12 mars 2012 :
 - Cis-tricos-9-ene (Muscalure) (N°CE 248-505-7) ;
 - Etofenprox (N°CE 407-980-2) ;
 - Fepyrzamine (N°CAS 473798-59-3).
- 2 sont en consultation jusqu'au 30 mars 2012 :
 - Dimethyltin bis(2-ethylhexylmercaptoacetate), DMT (EHMA) (N°CE 260-829-0) ;
 - Dimethyltin dichloride (N°CE 212-039-2).



Aussi dans l'actualité

8 substances chimiques supplémentaires ajoutées à la liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV du règlement REACH)

Le 14 février 2012, la Commission Européenne a publié au Journal Officiel (OJL 41, 15.2.2012, p1) le second amendement modifiant l'annexe XIV du règlement REACH. Cette modification est parue sous la référence Règlement (UE) N° 125/2012 du 14 février 2012.

Aux 6 substances déjà présentes à l'annexe XIV du règlement REACH, viennent désormais s'ajouter 8 nouvelles substances, toutes considérées comme cancérogènes et/ou toxiques pour la reproduction :

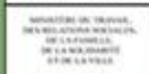
- Phtalate de diisobutyle (DIBP) (N°CE 201-553-2) ;
- Trioxyde de diarsenic (N°CE 215-481-4) ;
- Pentaoxyde de diarsenic (N°CE 215-116-9) ;
- Chromate de plomb (N°CE 231-846-0) ;
- Jaune de sulfochromate de plomb (C.I. Pigment Yellow 34) (N°CE 215-693-7) ;
- Rouge de chromate, de molybdate et de sulfate de plomb (C. I. Pigment Red 104) (N°CE 235-759-9) ;
- Phosphate de tris(2-chloroéthyle) (TCEP) (N°CE 204-118-5) ;
- 2,4-dinitrotoluène (2,4-DNT) (N°CE 204-450-0).

SVHC - Nouvelle consultation publique

Le 28 février 2012, l'ECHA a émis de nouvelles propositions afin d'identifier de nouvelles substances extrêmement préoccupantes. Les parties intéressées sont invitées à se joindre à la consultation et soumettre leurs commentaires via le site de l'ECHA. Cette nouvelle consultation est ouverte pendant 45 jours et sera clôturée le 12 avril 2012.

SVHC - 13 nouvelles substances en consultation publique :

- 1,2-bis(2-methoxyethoxy)ethane (TEGDME; triglyme) (N°CE 203-977-3) ;
- 1,2-dimethoxyethane; ethylene glycol dimethyl ether (EGDME) (N°CE 203-794-9) ;
- Diboron trioxide (N°CE 215-125-8) ;
- Formamide (N°CE 200-842-0) ;
- Lead(II) bis(methanesulfonate) (N°CE 401-750-5) ;
- TGIC (1,3,5-tris(oxiranylmethyl)-1,3,5-triazine-2,4,6-(1H,3H,5H)-trione) (N°CE 219-514-3) ;
- β -TGIC (1,3,5-tris[(2S and 2R)-2,3-epoxypropyl]-1,3,5-triazine-2,4,6-(1H,3H,5H)-trione) (N°CE 423-400-0) ;
- 4,4'-bis(dimethylamino)benzophenone (Michler's ketone) (N°CE 202-027-5) ;
- N,N,N',N'-tetramethyl-4,4'-methylenedianiline (Michler's base) (N°CE 202-959-2) ;
- [4-[4,4'-bis(dimethylamino)benzhydrylidene]cyclohexa-2,5-dien-1-ylidene]dimethylammonium chloride (C.I. Basic Violet 3) (N°CE 208-953-6) ;
- [4-[4-anilino-1-naphthyl][4-(dimethylamino)phenyl]methylene]cyclohexa-2,5-dien-1-ylidene] dimethylammonium chloride (C.I. Basic Blue 26) (N°CE 219-943-6) ;
- α,α -Bis[4-(dimethylamino)phenyl]-4-(phenylamino)naphthalene-1-methanol (C.I. Solvent Blue 4) (N°CE 229-851-8) ;
- 4,4'-bis(dimethylamino)-4''-(methylamino)trityl alcohol (N°CE 209-218-2).



REACH

ACT NOW!

REACH
2013



Bien déclarer la taille de son entreprise!

Dans le cadre de « REACH 2013 », l'ECHA encourage les déclarants à indiquer correctement la taille de leur entreprise lors de leur inscription auprès de l'ECHA.

Il est à rappeler qu'en vertu des règlements REACH et CLP, les petites et moyennes entreprises (PME) bénéficient de réductions de leurs redevances et ceci en fonction de sa taille en tant que petite, moyenne ou micro-entreprise.

En cas d'erreur lors de la déclaration de la taille de l'entreprise, le titulaire peut éviter de payer des frais administratifs si cette erreur est déclarée avant que l'ECHA initie le processus de vérification des PME.

[Plus d'informations...](#)

Page de l'ECHA dédiée aux PME [ici](#).

Webinars – REACH 2013

Dans le cadre de la campagne « REACH 2013 », un premier webinar concernant les exigences en matière d'informations a eu lieu le 29 février 2012. Ce webinar concernait principalement la compilation de l'ensemble des données disponibles pour une substances.

Un second webinar concernant les exigences en matière d'informations aura lieu le **7 mars 2012**. Cette seconde partie sera centrée sur la manière de faire face lorsque les données sur les substances sont insuffisantes ou inexistantes. Il sera également questions des méthodes alternatives.

Le webinar du 17 janvier 2012, destiné des déclarants principaux (LR), concernant les obligations et les litiges liés au partage des données, est désormais disponible en ligne sur le site de l'ECHA.

Guides pour l'enregistrement des substances nano

L'ECHA met actuellement à jour ses guides sur les exigences d'informations et évaluation de la sécurité chimique .

[Plus d'informations...](#)

www.reach-info.fr et www.clp-info.fr

N° Indigo 0 820 20 18 16

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)

